

Feuille de caractéristiques

Conseils sur la déclaration de renseignements

10 conseils sur la déclaration de renseignements

Agricorp utilise les renseignements que vous déclarez dans votre *Formulaire de déclaration de fin d'exercice et de demande de paiement* pour déterminer tout paiement potentiel. La déclaration de renseignements exacts et à jour réduit le temps consacré au suivi de dossiers. Cela fait en sorte que vous recevez le montant d'indemnisation approprié lorsque vous en avez le plus besoin, sans retarder le traitement.

1. Commencez par consulter le Relevé de paiement – Calcul de l'année précédente.

Avant de déclarer des renseignements, vérifiez si Agricorp a procédé à des rajustements. Des rajustements sont souvent effectués aux méthodes comptables, à des changements à la structure de l'entreprise et à des codes de ligne incorrects.

2. Soyez précis – plus il y a de renseignements, mieux c'est.

Évitez de regrouper des codes de ligne similaires. Par exemple, déclarez les primes et les paiements du PGR séparément de ceux relatifs à l'Assurance-production. Ne déclarez pas de renseignements qui ont trait au PGR dans les codes de ligne relatifs à l'Assurance-production.

3. Utilisez le guide d'Agri-stabilité pour trouver les bons codes de ligne.

Le guide RC 4060 dresse la liste des codes de ligne pour les revenus et les dépenses admissibles et non admissibles dont vous aurez besoin afin de bien remplir votre formulaire. Le guide est disponible sur agricorp.com à la page Publications de la section sur le programme Agri-stabilité.

4. Déclarez les changements à la structure de l'entreprise dès qu'ils se produisent.

Un changement à la structure de l'entreprise a une incidence sur le calcul du paiement final. Le fait d'avertir Agricorp des changements dès qu'ils se produisent permet de gagner du temps lors du traitement des demandes futures.

5. Les comptes clients/comptes fournisseurs devraient correspondre à l'exercice financier.

Tout revenu impayé ou dépense à payer se rapportant à votre exercice financier sont nécessaires au calcul de votre paiement. Par exemple, une exploitation agricole dont l'exercice financier se termine le 31 décembre déclarerait un paiement d'Assurance-production 2020 reçu en 2021 comme un compte client pour 2020.

6. Déclarez les créances irrécouvrables.

Utilisez le code de ligne 9896 « Autre (précisez) » pour les créances irrécouvrables, dans l'éventualité d'une faillite ou d'un séquestre, et/ou si vous avez des documents relatifs à un recouvrement.

7. Déclarez séparément les animaux qui ont mis bas et les naissances dans la section Animaux reproducteurs.

Dans la colonne « Nombre qui ont mis bas », ne déclarez qu'une seule fois le nombre de femelles qui ont mis bas, même si elles ont mis bas deux fois dans une année.

8. Déclarez les cultures au sol matures dans la section Déclaration relative aux cultures.

Les cultures matures au sol à la fin de l'exercice devraient être déclarées comme ayant été récoltées et ajoutées à l'inventaire de clôture. Déclarez les cultures immatures à la fin de l'exercice (p. ex. blé d'hiver) dans la section des intrants achetés.

9. Le formulaire en ligne facilite la déclaration des catégories de bétail.

Agricorp assigne les justes valeurs marchandes en fonction du type de bétail et de son poids. Le formulaire en ligne inclut une liste déroulante de toutes les catégories de bétail.

10. Conservez vos dossiers.

Agricorp effectue des vérifications afin de maintenir l'intégrité du programme. Conservez des documents comme les mesures des espaces d'entreposage à la ferme, les factures de livraison, les certificats de pesée, les reçus et autres documents justificatifs pendant une période d'au moins dix ans.



En cas de doute, appelez Agricorp. Nous sommes là pour vous aider.



Prenez une longueur d'avance en soumettant les formulaires tôt.



Recevez vos paiements cinq à sept jours plus tôt en vous inscrivant au dépôt direct.



Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

English version available